

# Prescription médicamenteuse chez le sujet âgé

## Programme pour le prescripteur occasionnel

### Bonnes Pratiques

---

- **Professionnels concernés**

médecin prescripteur occasionnel du patient, spécialiste ou généraliste en ambulatoire (cabinet, dispensaire, ou consultation en établissement de santé).

- **Protocole**

- **patients à inclure**

- patients de plus de 75 ans (ou de plus de 65 ans et poly pathologiques), suivis depuis plus de 18 mois, y compris les patients non interrogeables
- 30 patients différents vus en consultation, consécutivement
- la période d'inclusion conseillée est de 3 mois, même si le quota de 30 patients n'est pas atteint

- **modalités**

- lors de la consultation, la fiche patient est remplie par le médecin, en regard des éléments constatés dans le dossier, ou accessibles auprès du patient.
- cette fiche patient est laissée dans le dossier (ou téléchargée dans le dossier informatique), afin que les informations manquantes soient complétées lors des consultations ultérieures
- la liste de suivi des patients inclus est complétée au fur et à mesure, et permet un éventuel tirage au sort pour le programme (2) d'évaluation.